

56°/50 - Autorisation de passer un marché avec " LE MOBILIER METALLIQUE REUNIONNAIS " pour fourniture de meubles aux écoles et aux divers services communaux.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer un marché avec " LE MOBILIER METALLIQUE REUNIONNAIS " pour fourniture de meubles aux écoles et aux services communaux pour un montant de 2.000.000. de frs.CFA.

Les crédits sont prévus au budget primitif, aux chapitres 2141 et 2142.

Approuvé St-Denis

Le 11 octobre 1963

Par le Préfet et par délégation

Le Sous-Préfet

Directeur du cabinet

Adopté à l'unanimité.

Signé J. H. Rousseau